



Affaire suivie par :
Sandy BURNOL
Tél : 04 73 99 31 36
Mél : sandy.burnol@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 13 janvier 2025

Monsieur le recteur

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants,
D'Education et psychologues
S/C de Mesdames et Messieurs les IA DASEN
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement
S/C de Mesdames et Messieurs les
Directeurs/Directrice

Objet : Dispositif PASSERELLE

En application des dispositions de la note NOR MENH2206688J publiée au Bulletin officiel N°14 du 7 avril 2022, je souhaite vous informer de la mise en œuvre de ce dispositif qui a pour vocation de faciliter le détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE) et par conséquent de développer la mobilité entre corps tout en valorisant les compétences des personnels enseignant, d'éducation et psychologues.

La DPE IATSS tout comme les conseillers RH de proximité se tiennent à la disposition des agents concernés qui souhaiteraient une présentation détaillée de ce dispositif (présentation des caractéristiques des fonctions, de la carrière des AAE et des implications de l'entrée dans ce dispositif (formation dans un IRA etc...))

J'ajoute que les personnels enseignants, d'éducation et psychologues volontaires pour intégrer la filière administrative par la voie du détachement pour exercer des missions d'AAE seront repérés en application d'une procédure de sélection particulière qui déroge aux processus habituels de recrutement en vue d'un détachement des personnels concernés.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 10 mars 2025 à l'adresse ce.dpa@ac-clermont.fr avec copie à ce.dpe@ac-clermont.fr et pour les enseignants du premier degré, à leur division de personnels. Ces dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature R7A en pièce jointe. Il permet notamment d'émettre un vœu sur l'univers professionnel souhaité (EPLE ou services académiques) et de localisation au sein de l'Académie ;
- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation mettant en évidence les compétences et aspirations du candidat

La commission académique de recrutement procédera à l'audition des candidats pré-sélectionnés en avril 2025.

La liste des personnes retenues sera ensuite établie par la DGRH pour une affectation au 1er septembre 2025. Pour les préparer à l'exercice de missions d'AAE, ils bénéficieront d'une formation assurée par les IRA, opérateurs de formation pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans les conditions décrites dans la note précitée.

Il est à noter que quatre postes sont à pourvoir pour la rentrée 2025.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément.

